

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

Service consulté

Mission Contrôle de Gestion

2^{ème} **Commission**

N° CG-2009-5-2-3

BUDGET PRIMITIF 2010
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU TOURISME DU HAUT-RHIN

Résumé : *Afin de rendre compte de manière globale des activités de l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT), il est proposé dans ce rapport :*

- *d'examiner les aspects suivants :*

* *Situation financière – analyse des comptes 2008 (cf. annexe 1)*

* *Synthèse des principaux événements 2009*

* *Perspectives et projets pour l'année 2010 (dont le budget 2010 et une note explicative en annexe 2)*

* *Avenant n°2 à la convention pluriannuelle de partenariat (annexe 3) et dispositions financières ;*

- *d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 504 107 € pour l'année 2010 à l'ADT, dans le cadre de l'autorisation d'engagement pluriannuelle et d'inscrire ce crédit au titre du programme F 041 ;*

- *d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de partenariat avec l'ADT.*

L'ADT, créée à l'initiative du Conseil Général du Haut-Rhin, prépare et met en œuvre la politique touristique du Département, conformément à l'article L132-2 du Code du Tourisme.

Elle contribue ainsi à assurer sur le plan départemental la mise en œuvre d'une politique de développement, d'aménagement, de promotion et de commercialisation touristique en collaboration avec les professionnels et l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés concernés par le tourisme.

En lien avec ses compétences et sa vocation à intervenir dans le secteur du tourisme, le Département apporte depuis 2009 son soutien financier à l'ADT 68 dans le cadre d'une convention triennale de partenariat, pour lui permettre de réaliser ses missions présentant un caractère d'intérêt général et participant à la politique globale d'action en faveur du développement économique et touristique du Haut-Rhin.

Cette convention cadre a pour objet de formaliser, sur une base triennale, les conditions du soutien tant financier que sous forme de mise à disposition de biens ou de personnels, du Département à l'ADT 68.

Les principaux objectifs de l'ADT sont les suivants :

- assurer sur le plan départemental la mise en œuvre de la politique de développement, d'aménagement et de promotion du tourisme ;
- apporter son concours aux initiatives tendant à développer le tourisme existant dans le département du Haut-Rhin et en Alsace ;
- coordonner les activités des différents organismes de tourisme existant dans le département en liaison avec les autres structures départementales et régionales ;
- mettre en place ou développer des partenariats touristiques avec des organismes des départements et régions limitrophes et/ou qui partagent des objectifs communs ;
- œuvrer en matière de coopération transfrontalière et transnationale ;
- rechercher et de collecter toutes les ressources susceptibles d'accroître les possibilités d'action ;
- promouvoir les opérations d'aménagement à but touristique, d'assurer la protection des sites, du pittoresque et du patrimoine et de procéder éventuellement à toute acquisition ou location à cet effet ;
- mettre en œuvre les objectifs ci-dessus dans l'intérêt départemental en cohérence avec la politique touristique définie par le Conseil Général du Haut-Rhin conformément à la Loi et au Code du tourisme.

L'analyse financière de l'exercice 2008 est jointe en annexe 1.

I. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2009

Les faits marquants de l'année 2009 sont les suivants :

Schéma départemental du tourisme et des loisirs

La mise en œuvre du Schéma départemental du tourisme et des loisirs, adopté lors de la DM1 le 24 juin 2005, a démarré en 2006.

Pour mémoire, les objectifs de ce document, qui fixent la stratégie en matière de tourisme du Département du Haut-Rhin, sont les suivants :

- un travail sur les produits d'itinérance et les séjours de famille ;
- une politique d'aide à l'émergence et au développement d'équipements structurants ;
- un recentrage de la politique du Département / ADT sur des actions de partenariat (l'ADT « Animateur de réseaux »).

En 2009, un certain nombre d'actions ont été soutenues dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat signée sur les années 2009 à 2011 :

- Développement du tourisme réceptif aérien et ferroviaire autour de l'EuroAirport avec la réalisation d'actions de promotion de l'Alsace (accueil de presse, opérations médias, insertions dans la presse, salons ciblés, éditions spécifiques, etc...) ;
- Participation à l'édition, en partenariat avec la société Michelin, d'un Guide Vert spécifique au Haut-Rhin ;
- Développement des partenariats avec les autres secteurs économiques : organisation d'opération en « co-branding » avec le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (thème : tourisme et vins).

Par ailleurs, deux animateurs font l'objet d'un soutien dans le cadre du schéma :

- Un animateur Patrimoine et Nature, pour la réalisation d'un schéma des sites patrimoniaux, bâtis et naturels ;
- Un animateur de réseau, pour le développement d'un savoir-faire en ingénierie touristique (conseils et assistance aux porteurs de projets publics et privés).

Développement et renforcement de la politique de coopération interdépartementale avec l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin

Dans le prolongement du rapport relatif à la coopération interdépartementale, adopté au mois de novembre 2005 par les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT 68) et l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67) ont formalisé le développement des liens entre les deux associations par la signature d'une convention de partenariat, ainsi qu'une convention de gestion.

Ce partenariat porte sur la production, la promotion et la commercialisation de l'offre touristique alsacienne, avec notamment :

- ✓ le développement des éditions interdépartementales ;
- ✓ les actions de promotion et de prospection touristique ;
- ✓ les Services de réservation Loisirs-Accueil (SLA) avec la coproduction du catalogue régional et la vente en ligne sur Internet dans le cadre d'une boutique ou d'une place de marché électronique Alsace en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et les Offices de tourisme ;
- ✓ la création d'un portail d'entrée Internet commun aux 2 ADT ;
- ✓ le développement et la valorisation des filières thématiques communes : patrimoine juif, produits du terroir, enfants, familles, Massif des Vosges, cyclotourisme, randonnée pédestre, etc... ;
- ✓ le développement d'une politique de communication vers les collectivités locales, les professionnels du tourisme et le monde associatif des deux départements.

Par ailleurs, la création du compte bancaire collectif affecté à l'objet du partenariat, qui était prévue dans la convention de gestion, est effective depuis le 1^{er} janvier 2008.

II. PERSPECTIVES ET PROJETS POUR L'ANNEE 2010

Les principales actions envisagées en 2010 sont les suivantes :

En matière de promotion :

- Réalisation d'éditions touristiques généralistes et thématiques avec notamment des éditions régionales réalisées en partenariat avec l'ADT 67 ;
- Développement des outils de communication, Développement des technologies de l'information et de la communication ;
- Poursuite de la gestion de la documentation ;
- Participation à des salons et opérations de promotion grand public et professionnels, participation à des manifestations touristiques et événementiels, et contribution à des projets INTERREG. On peut noter à ce titre la participation au salon « Destination Vignobles » qui se tiendra à Colmar en 2010 ;
- Poursuite des actions liées à la promotion collective du Massif des Vosges, l'ADT du Haut-Rhin assurant la maîtrise d'ouvrage des opérations menées dans le cadre de cette promotion collective en liaison avec les autres partenaires du Massif (Vosges Développement 88, ADT 67 et le CDT 90) ;
- Organisation d'accueils de presse (journalistes, TO, agents de voyage, autres médias TV ou radio), de conférences de presse locales ou délocalisées, d'accueil d'instances touristiques et autres partenaires ;
- Opérations diverses de promotion, de publicité et d'animation (publicité - insertion, audio-visuel, matériel promotionnel, secours en montagne, concours de fleurissement, médailles du tourisme, etc...) ;
- Poursuite des actions de « co-branding » sur les marchés émergents (notamment avec le CIVA) ;
- Intervention de l'ADT au titre de la constitution de la Société par Actions Simplifiée de commercialisation touristique haut-rhinoise sous la dénomination « Destinations Haute-Alsace » ;
- Développement du réceptif ferroviaire TGV Rhin-Rhône : outre le financement d'un certain nombre d'actions, le Président de l'ADT 68, en partenariat avec le Président de l'Office du Tourisme de Mulhouse, va co-présider un cercle de concertation et de projets intitulé « TGV Rhin-Rhône Mulhouse Haute-Alsace ». Un programme d'actions sera défini en liaison avec les offices de tourisme haut-rhinois et les organisations professionnelles du tourisme et de l'hôtellerie.

Le Département souhaite également encourager le développement du tourisme lié aux sports mécaniques par un soutien apporté au Championnat du Monde des Rallyes WRC (World Rallye Championship) qui aura lieu en 2010 en Alsace ;

En matière d'ingénierie et de développement touristique :

- Réalisation ou participation à des études contractées en accompagnement d'un projet touristique déjà existant ;

- Mission d'accompagnement de la labellisation (clévacances, tourisme handicap, autres) ;
- Assistance à la recherche d'acteurs et d'opérateurs ;
- Partenariats transnationaux ;
- Coopération décentralisée ;

L'objectif principal de ce périmètre vise à :

- apporter conseil et assistance aux porteurs de projets publics et privés,
- assurer l'instruction des dossiers de demande de subvention en matière d'investissement touristique et d'études.

III. AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET DISPOSITIONS FINANCIERES

Le budget 2010 de l'ADT est détaillé en annexe 2.

Pour mémoire, la convention triennale de partenariat a prévu une autorisation d'engagement de 7 663 107 € pour les années 2009, 2010 et 2011.

L'échéancier prévisionnel décliné par année est le suivant :

- Année 2009 : 2 504 107 €
- Année 2010 : 2 554 000 €
- Année 2011 : 2 605 000 €

Compte tenu des contraintes budgétaires, il a été proposé, en concertation avec l'ADT, de maintenir en 2010 une subvention à hauteur du montant attribué en 2009, soit 2 504 107 €.

Par ailleurs, le Conseil Général conduit une démarche qualité ayant, entre autre, abouti à la certification ISO 9001 de la gestion des subventions aux communes et intercommunalités. Des rencontres régulières à ce sujet entre le Conseil Général et l'ADT, qui exerce, dans ce cadre une mission d'instruction technique des dossiers de subvention, seront organisées.

Ces modifications sont prises en compte dans le cadre d'un avenant à la convention triennale de partenariat, qui est annexé au présent rapport.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder à l'Association Départementale du Tourisme une subvention totale de 2 504 107 € pour son fonctionnement au titre de l'année 2010 et d'inscrire ce crédit au titre du programme F 041 ;
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de partenariat à intervenir entre l'ADT et le Département et de m'autoriser à le signer ;

- d'autoriser le prélèvement des crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, opération 2009-F841-2263 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DU TOURISME**

Vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment ses articles 87 et 88 ;

Vu le règlement CE n°1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de MINIMIS ;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Général du Haut-Rhin n°CG-2008-5-2-1 du 11 et 12 décembre 2008 et n° du 9 et 10 décembre 2009 ;

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est 100 avenue d'Alsace – 68000 COLMAR, représenté par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Monsieur Charles BUTTNER,

ci-après dénommé « Le Département »,

d'une part,

ET

L'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin dont le siège est 1 rue Schlumberger – 68000 COLMAR, représentée par son Président, Monsieur Eric STRAUMANN,

dénommée ci-après « l'ADT ».

d'autre part,

PREAMBULE

Une convention triennale de partenariat entre l'Association Départementale du Tourisme et le Conseil Général a été adoptée lors de la Séance Plénière du Conseil Général du Haut-Rhin du 11 et 12 décembre 2008.

La convention triennale de partenariat prévoyait une augmentation de 2 % de la subvention accordée annuellement à l'ADT, soit :

Année 2009 : 2 504 107 €

Année 2010 : 2 554 000 €

Année 2011 : 2 605 000 €

Compte tenu du contexte budgétaire, il a été décidé, en concertation avec l'ADT, de maintenir le montant de la subvention attribuée en 2010 au même niveau qu'en 2009, soit 2 504 107 €.

Par ailleurs, le Conseil Général conduit une démarche qualité ayant, entre autre, abouti à la certification ISO 9001 de la gestion des subventions aux communes et intercommunalités. Il y a lieu, dans ce cadre, de prévoir des rencontres régulières à ce sujet entre le Conseil Général et l'ADT, qui exerce, dans ce cadre une mission d'instruction technique des dossiers de subvention.

Ceci exposé,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1:

L'article 3.1 « Cadre financier général » de la convention susvisée est modifié comme suit :

Le programme pluriannuel, objet de la présente convention, a été défini en fonction des éléments connus à ce jour. Les montants financiers ventilés aux différents périmètres et nomenclatures d'actions le sont à titre prévisionnel. Toute modification à ce plan est encadrée par les dispositions indiquées aux articles 2.2 et 3.4.

Le Département alloue à l'ADT 68 une enveloppe financière prévisionnelle, sous forme d'autorisation d'engagement triennale, dont le montant est fixé par le Conseil Général. Cette autorisation d'engagement est fixée à 7 663 107 € pour les années 2009, 2010 et 2011. Elle sera mobilisée par l'ADT sous forme de demande de subvention annuelle, soumise à l'approbation du Conseil Général lors du débat sur le budget primitif départemental.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- année 2009 : 2 504 107 €
- année 2010 : 2 504 107 €
- année 2011 : 2 605 000 €

ARTICLE 2 :

L'article 3.2 « cadrage financier du programme pluriannuel » de la convention susvisée est modifié comme suit :

L'actuel schéma départemental du tourisme et des loisirs arrive à échéance : en conséquence, il est convenu que les crédits prévus par le Département dans le cadre de ce schéma seront maintenus en 2010 et 2011, de façon provisoire et sous réserve du vote des budgets correspondants par le Conseil Général, jusqu'à l'adoption du prochain schéma départemental de tourisme et de loisirs.

Pour chaque périmètre d'intervention, l'ADT prévoit pour chaque année de référence les dépenses suivantes :

▪ Année 2009 :

Promotion touristique : budget global : 1 408 077
Ingénierie et développement touristique : 582 705
Dépenses de fonctionnement général : 513 325

▪ Année 2010 :

Promotion touristique : budget global : 1 387 182
Ingénierie et développement touristique : 589 946
Dépenses de fonctionnement général : 526 979

▪ Année 2011 :

Promotion touristique : budget global : 1 464 963
Ingénierie et développement touristique : 606 246
Dépenses de fonctionnement général : 533 791

Le détail des périmètres, à l'échelon de détail précisé aux paragraphes a et b de l'article 2.1 figure en annexe 4.

ARTICLE 3 :

L'article 7.1 de la convention susvisée est complété par les éléments suivants :

Des rencontres semestrielles seront organisées à l'initiative du Département avec l'ADT afin de faire le point sur la mise en œuvre de la démarche qualité.

Fait en deux exemplaires originaux,

Signé à Colmar, le

Signé à Colmar, le

Pour l'Association Départementale du
Tourisme du Haut-Rhin

Pour le Département du Haut-Rhin

Monsieur Eric STRAUMANN
Président de l'Association Départementale
du Tourisme du Haut-Rhin

Monsieur Charles BUTTNER
Président du Conseil Général

ADT
Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin
Exercice 2008

Analyse des données financières :

Les subventions (2 059 K€ en 2008) représentent la quasi-totalité des produits d'exploitation de l'ADT (2 065 K€), dans la mesure où l'association fournit un service gratuit.

Par rapport à 2007, ce montant présente une différence de - 581 K€, dont 400 K€ versés au compte collectif tourisme 67/67 (voir plus loin).

La baisse réelle de subventions s'élève à - 172 K€ (Etat : -74 K€ ; Autres : - 98 K€).

Concernant le Conseil Général du Haut Rhin, la subvention proprement dite enregistrée dans les comptes 2008 est de 2 025 K€ (comparé à 2 434 K€ pour l'année précédente, soit un différentiel de 409 K€).

Ce différentiel correspond au montant de 400 K€, versés par le Département à l'ADT 68 mais destinés à financer les actions, faisant l'objet de la convention de partenariat entre l'ADT du Haut Rhin et l'ADT du Bas Rhin du 18/01/2008. Au global, le Département a versé 2 425 K€, soit un montant comparable à 2007.

Ces 400 K€ ont été enregistrés dans les produits du compte « Quote part sur opérations faites en commun », relatif au compte collectif tourisme 67/68.

De même, ont été enregistrés sur ce compte, cette fois en charges, 263 K€ de dépenses relatives aux actions du compte collectif tourisme 67/68 engagées par l'ADT 68.

Ainsi, concernant l'ADT 68, le compte collectif présente un solde positif de 138 K€ (pour l'ADT 67, ce solde est négatif de - 10 K€ : 200 K€ de recettes transférées et 211 K€ de dépenses engagées).

Les charges d'exploitation 2008 sont en diminution : - 210 K€ (- 8 %), après prise en compte des 263 K€ relatifs au compte collectif.

Le résultat d'exploitation passe cependant légèrement négatif (- 18 K€ pour 2008, comparé à 26 K€ pour 2007) ; l'an dernier, c'est le mouvement sur fonds dédié - se traduisant par un produit de 75 K€ - qui avait permis de dégager un résultat d'exploitation positif.

Le résultat net s'établit à 3 K€ au 31/12/2008, grâce à des produits financiers de 21 K€.

La capacité d'autofinancement (représentant l'ensemble des flux financiers provenant de l'activité) est en revanche en augmentation et passe positive : 21 K€ comparé à - 5 K€ en 2007.

Les provisions pour risques et charges correspondent exclusivement à la provision pour indemnités de départ à la retraite (180 K€ au 31/12/2008).

En terme de structure de bilan et des principaux indicateurs financiers, les équilibres sont respectés et la situation financière reste saine.

Après couverture des dettes exigibles, l'actif réalisable et disponible (créances + trésorerie) s'élève à 201 K€ (y compris la créance de 138 K€ relative au compte collectif) .

La trésorerie disponible (245 K€ fin 2008 ; 188 K€ fin 2007) représente 36 jours de fonctionnement (25 jours fin 2007).

ADT
Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin
EXERCICE 2008

Chiffres en milliers d'€uros

PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BILAN

ACTIF	2006	2007	2008	PASSIF	2006	2007	2008
Immobilisations	11	11	10	Capitaux propres	7	55	59
Stocks				Provisions	142	163	180
Créances	250	297	295	Fonds dédiés	126	0	
Valeurs mobilières	274	168	225	Emprunts			
Trésorerie	15	20	20	Dettes diverses	301	419	338
Comptes de régularisation	33	168	34	Comptes de régularisation	7	27	7
TOTAL	583	664	584	TOTAL	583	664	584

PRESENTATION SIMPLIFIEE DU COMPTE DE RESULTAT

	DONNEES						
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	
CA							
Subventions d'exploitation	2 335	2 640	2 059	% subv. / pds d'exploit.	100%	100%	100%
Total produits d'exploit.	2 345	2 644	2 065				
Total charges d' exploit.	-2 126	-2 693	-2 221	% ch. expl. avt dot. / pds	91%	102%	108%
Cpte coll. tourisme 67/68			138				
Mvt s/ fds dédiés(*)	-105	75	0				
Résultat d'exploitation	114	26	-18	% rés. expl. / pds expl.	5%	1%	-1%
Résultat financier	16	22	21				
Résultat exceptionnel	-2 691						
Mvt s/ fds dédiés(*)							
Impôt sur les sociétés							
Résultat net	-2 561	48	3	% résultat net / pds expl.	-109%	2%	0%

Chiffres négatifs : charges

(*) changement de présentation en 2006

PRINCIPAUX INDICATEURS

	2006	2007	2008
Evolution des produits d'exploitation	14%	13%	-22%
Capacité d'autofinancement (CAF)	251	-5	21
Fonds de Roulement (FR)	264	207	229
Besoin en Fonds Roulement (BFR)	-25	19	-16
Trésorerie (FR - BFR)	289	188	245

BFR négatif = ressource de financement

PROJET DE BUDGET 2010
Convention pluriannuelle de partenariat 2009 - 2011
Note descriptive de la demande d'aide financière
sollicitée auprès du Conseil Général du Haut-Rhin
par l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin

La demande d'aide financière sollicitée auprès du Conseil Général se chiffre à 2 504 107 € (montant identique à 2009) incluant la cotisation du Conseil Général en sa qualité de membre de l'ADT pour 2 480 €.

C'est ainsi que le projet de budget 2010 présenté par l'ADT 68 s'élève à un total de dépenses de 2 516 807 € :

1 229 145 € en charges de personnel,

1 287 662 € en actions de promotion, ingénierie et développement, et fonctionnement général.

1. CHARGES DE PERSONNEL

Concernant l'augmentation des charges de personnel, celle-ci est principalement liée à l'augmentation de la valeur du point applicable à notre association, eu égard à la Convention collective nationale des organismes de tourisme à laquelle notre réseau RN2D est signataire, qui régit les conditions d'emploi et de travail des salariés de l'ADT.

L'augmentation prévisionnelle de la valeur du point pour 2010 n'étant pas connue lors de l'élaboration du présent budget, il a été pris en compte une augmentation des charges de personnel à hauteur de 1,5 % par rapport à 2009. **Il est ainsi prévu un montant de 1 229 145 € en charges de personnel** pour un effectif de **19,51 ETP** contre 1 210 980 € en 2009 soit une augmentation de 18 165 €.

La ventilation du personnel se répercute sur les 3 périmètres définis par la convention :

- Promotion touristique : 9 ETP
- Ingénierie et développement touristique : 7,51 ETP
- Fonctionnement général : 3 ETP

2. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS TOURISTIQUES ET FONCTIONNEMENT

2.1 Périmètre lié à la PROMOTION TOURISTIQUE

Poursuite de la promotion touristique pour un montant prévisionnel de 895 262 € (en baisse de 3,05 % par rapport à 2009, contre 923 427 € en 2009)

Présentation des principaux axes de promotion pour 2010 :

- Réalisation d'éditions touristiques généralistes et thématiques
Développement des outils de communication
pour un global prévisionnel de 190 000 €

Les éditions régionales sont réalisées en partenariat avec l'ADT 67

- Guide des Hôtels-Restaurants Alsace 2009-2010 : 150 000 ex.
- Brochure Camping Caravaning Alsace 2010-2011 : 70 000 ex.
- Guide pour les Organisateurs de Voyage (sur deux ans) : 6 500 ex.

- Brochure des Manifestations Alsace : 50 000 ex.
- Hébergements collectifs Alsace : 40 000 ex.
- Brochure Clévacances Alsace : 10 000 ex.
- Diverses brochures thématiques (brochure Noël, cyclotourisme, tourisme équestre, courts séjours, tourisme rural, etc..)

Il est à noter que pour les éditions sur deux ans la charge comptable est répartie sur deux ans. Il en va de même pour l'inscription budgétaire. Néanmoins la trésorerie est impactée pour la totalité du coût de réalisation (100 %) dans l'année de parution.

- Editions nouvelles : « L'Alsace des Canaux », « L'Alsace sans voiture », et un guide pratique du tourisme équestre Alsace
- Développement des technologies de l'information et de la communication

- o Poursuite de la gestion de la documentation pour 30 600 €
- o Réalisation du programme d'actions défini par le comité directeur au titre de la promotion : participation à des salons et opérations de promotion grand public et professionnel, participation à des manifestations touristiques et événementiels, et contribution à des projets INTERREG pour une enveloppe globale prévisionnelle de 255 000 € incluant notamment le salon « Destination Vignobles » qui se tiendra à Colmar en 2010.

En 2010, l'ADT du Haut-Rhin en collaboration avec l'ADT 67 et pour certaines actions en liaison avec le CRT, a prévu de participer, sous le label « Tourisme en Alsace » à plus d'une trentaine de workshops et salons dont le calendrier 2010 et les fiches techniques afférentes sont joints en Annexe 1.

Il est à noter que les professionnels du tourisme et l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés concernés par le tourisme sont associés à la mise en œuvre de cette politique de développement touristique. Leur présence à nos côtés à l'occasion des manifestations professionnelles et grand public est primordiale pour présenter l'offre touristique de notre région.

- o Poursuite des actions liées à la promotion collective du Massif des Vosges pour 52 000 € (quote-part ADT 68), l'ADT du Haut-Rhin assurant la maîtrise d'ouvrage des opérations menées dans le cadre cette promotion collective en liaison avec les autres partenaires du Massif (Vosges Développement 88, ADT 67 et le CDT 90)

Développement de l'outil internet : création d'une place de marché - promotion - référencement

Réalisations de lettres d'informations « Massif des Vosges Tourisme »

Etude et définition d'un concept stratégique « bien-être et remise en forme » : Autriche / Massif des Vosges (benchmarking et protocole d'actions)

Participation à des manifestations grand public et salons touristiques en France et à l'étranger

Edition de brochures hiver-été Massif des Vosges.

Le plan de financement prévisionnel portant sur une première tranche d'actions 2009-2010 prévoit l'obtention espérée d'une subvention de l'Etat à hauteur de 50 % au titre de la CIM (convention interrégionale du Massif des Vosges 2007/2013) pour une première tranche d'actions, le solde étant pris en compte par les CDT du Massif des Vosges.

- o Organisation d'accueils de presse (journalistes, TO, agents de voyage, autres médias TV ou radio), de conférences de presse locales ou délocalisées, d'accueil d'instances touristiques et autres partenaires ;
L'organisation de ces accueils visent à assurer la présence de l'Alsace dans les médias ainsi qu'à développer la notoriété de notre région pour 40 800 €
- o Opérations diverses de promotion, de publicité et d'animation (publicité - insertion, audio-visuel, matériel promotionnel, secours en montagne, concours de fleurissement, médailles du tourisme, etc..) pour un global prévisionnel de 134 780 €

- Poursuite des actions de cobranding sur les marchés émergents (notamment avec le CIVIA) pour 50 000 €
- Intervention de l'ADT au titre de la constitution de la SAS : apport en capital à la SAS (estimé à 60 000 €) dont la mise en place a été validée par le dernier bureau de l'ADT, accompagnement juridique et actions de promotion pour 18 582 €
- Développement du réceptif ferroviaire TGV Rhin-Rhône pour 63 500 €

Les Présidents de l'ADT 68 et de l'Office du Tourisme de Mulhouse vont coprésider un cercle de concertation et de projets intitulé « TGV Rhin-Rhône Mulhouse Haute-Alsace ». Un programme d'actions sera défini en liaison avec les offices de tourisme haut-rhinois et les organisations professionnelles du tourisme et de l'hôtellerie.

2.2 Périmètre lié à l'INGENIERIE et au DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le périmètre Ingénierie et développement touristique **s'élève à un montant prévisionnel de 100 000 € en actions et missions** pour 2010 (sans augmentation par rapport à 2009).

Présentation des principaux axes pour 2010 :

- Réalisation ou participation à des études contractées en accompagnement d'un projet touristique déjà existant (perspective d'évolution du projet) ou à réaliser pour 50 000 €
- Mission d'accompagnement de la labellisation (clévacances, tourisme handicap, autres) pour 4 200 €
- Assistance à la recherche d'acteurs et d'opérateurs pour 21 800 €
- Partenariat transnationaux pour 10 000 €
- Coopération décentralisée pour 14 000 €

Il est à relever que ce périmètre est davantage impacté en charges de personnel qu'en actions et missions directes.

L'objectif principal de ce périmètre vise à :

- apporter conseil et assistance aux porteurs de projets publics et privés,
- assurer l'instruction des dossiers de demande de subvention en matière d'investissement touristique et d'études.

2.3 FONCTIONNEMENT GENERAL

Le périmètre fonctionnement général **s'élève à un montant prévisionnel de 292 400 €** (sans augmentation par rapport à 2009). Il inclut les charges liées au fonctionnement de la structure : téléphone-fax-hébergement internet, affranchissement, fonctionnement du parc informatique : locations mobilières et maintenance, fournitures de bureau, abonnements, cotisations, prestations de nettoyage, autres frais divers, assurances, taxe d'habitation, frais de déplacement et mission (hors salons et opérations de promotion).

